

FICHE SERBIE RS/SRB

MAJ 08/2022

Documents

Pour le conducteur	Pour les passagers	Pour le véhicule
<ul style="list-style-type: none"> - carte d'identité; - permis de conduire catégorie D (DE si remorque) avec mention de la visite médicale et le code 95; - carte qualification conducteur (CQC) - chronotachygraphe, sorties imprimées de la journée en cours et les 28 jours précédents. 	<ul style="list-style-type: none"> - carte d'identité pour les ressortissants de l'U.E.; - autres: contacter l'ambassade; - les enfants de moins de 12 ans, accompagnés de leurs parents: justificatif d'identité - les mineurs non accompagnés de leurs parents: carte d'identité ou passeport et consentement certifié des deux parents 	<ul style="list-style-type: none"> - certificat d'immatriculation; - feuille de route Interbus - liste des passagers

Divers

- Apporter une roue de secours
- Extincteur
- Triangle de panne et triangle de panne supplémentaire pour les remorques
- 2 trousse de secours pour les autocars de plus de 22 places
- 2 cales de roue chacune pour car et remorque
- Marteau à chaque issue de secours
- Gilet de sécurité
- Pelle à neige
- Du 1^{er} novembre au 1^{er} avril pneus hiver obligatoires ou chaînes
- Utilisation du téléphone portale uniquement via le kit main libre
- Aviser la police après un accident est obligatoire : faites-vous délivrer un constat d'accident écrit

Autorisations pour les services occasionnels

- Feuille de route Interbus [Feuilles de route Interbus - FNTV SERVICES \(fntv-services.com\)](http://Feuilles de route Interbus - FNTV SERVICES (fntv-services.com))

Poids et dimensions

- Hauteur : 4m
- Largeur : 2,55m
- Longueur Autocar à 2 essieux : 13,50m

- Longueur Autocar à 3 essieux : 15m
- Poids max autorisé Autocar à 2 essieux : 18
- Poids max autorisé Autocar à 3 essieux : 24t
- Le poids total du véhicule y compris la remorque ne doit pas dépasser 40t

Assurances

Pas de carte verte d'assurance requise pour la Serbie. Voyage avec correspondance : carte verte requise pour la Bosnie Herzégovine.

Limitations de vitesse (km/h)

	En agglomération Routes ordinaires	Hors agglomération Routes ordinaires	Hors agglomération Routes à 4 voies (semi-autoroutes)	Hors agglomération Autoroutes
Autocars	50	80	80	100

Transport organisé d'enfants mineurs (scolaires, excursions) : 70km/h et 90km/h sur autoroute

Péages

Les autoroutes serbes sont payantes. Les tarifs des péages varient suivant la distance parcourue et la catégorie du véhicule. Vous pouvez payer par cash (dinars et euros sont acceptés) ou par carte de crédit.

Tarif de 0,045 € par passager-kilomètre. Les reçus sont à conserver et éventuellement à montrer à la sortie de la frontière.

<https://www.putevi-srbije.rs/>

Attention : les passages aux frontières serbes sont contraignants avec parfois des temps d'attente de plusieurs heures.

Taxes

Aucune taxe n'est perçue sur les autocars étrangers circulant en Serbie.

TVA

Il n'existe pas de système de remboursement de TVA aux autocaristes étrangers en Serbie. La TVA est de 20% et doit être payée à l'entrée directement à la frontière.

<https://www.purs.gov.rs/en/Legal-entities/Vat/TheLaw/VALUEADDEDTAXLAW.html>



Zones à faibles émissions

Il n'y a pas de ZFE en Serbie.

COVID-19

Il est conseillé de consulter le site Internet de France Diplomatie pour avoir des informations actualisées sur les conditions de voyage en Serbie : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/serbie/#>